# DEPARTEMENT DE LA REUNION

ARRONDISSEMENT DE SAINT-PIERRE

CANTON
DE PETITE-ILE

#### Objet:

Régie Municipale de Pompes funèbres -Approbation du Budget Primitif de l'exercice 2021 (M4)

NOTA - Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie

# Le 18 DEC. 2020

que la convocation du Conseil avait été faite

#### Le 8 décembre 2020

et que le nombre des membres en exercice est de 33.



# **Commune de Petite - Ile**

# EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

# du 15 décembre 2020

L'an deux mille vingt, le quinze décembre à dix-huit heures et une minute, le Conseil Municipal de la Commune de PETITE-ILE étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Serge HOAREAU, Maire.

#### **ETAIENT PRESENTS:**

# Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux suivants :

HOAREAU Serge, FORT Olivier, SEVERIN Mimose, ETHEVE Nicolas, GENNEPY Clarisse, MALET Ludovic, MUSSARD Emmanuelle, LEBON Gino, RENGER-ARNOUX Patricia, LEBON Eric, ANTOU/ROSELEN Anne-Gaëlle, **SEBODIER** Pascal, LEBON Natacha, LAVERGNE Christophe, SORRES Jacky, ROBERT/PAYET Anne, Constance GRONDIN VIRAMA-ERCAMA Jean-Noël, Corinne, **CORRE** Jean BILGER/FOLIO Corinne, PAUS Richard, PAYET Sandrine, SUZANNE Pascal, LAURET Dany, BENARD Didier, SEVERIN Magali, HOARAU Jean Denis -

#### **ETAIENT REPRESENTES:**

#### Mesdames les Conseillères municipales suivantes :

ETHEVE Patricia, PRUGNIERES Sophia, LEVENEUR Marine -

#### ETAIENT ABSENTS: les Conseillers Municipaux suivants:

Mesdames SOMNICA Christine, BENARD Rita; Monsieur SUZANNE Jean-Hugues -

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : **Monsieur Ludovic MALET** a été désigné pour remplir ces fonctions.

Monsieur le Président a ouvert la séance et a rappelé l'ordre du jour :

### Affaire n° 2020/7/27

Régie Municipale de Pompes funèbres - Approbation du Budget Primitif de l'exercice 2021 (M4).

Envoyé en préfecture le 22/12/2020

ID: 974-219740057-20201215-2020\_7\_27-DE

Reçu en préfecture le 22/12/2020

Affiché le

SLO

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, décide :

• D'adopter le projet de budget Primitif 2021 de la Régie Municipale des Pompes Funèbres, tel que présenté ci-dessus, par nature, au niveau du chapitre, sans reprise des résultats de l'exercice 2020 et sans vote formel sur chacun des chapitres.

• D'autoriser le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,
Le Maire,
Serge Hoareau

Le présent document est certifié exécutoire, compte-tenu de la réception en Sous-Préfecture, le ...... et de sa publication en Mairie, le ......

Comme chaque année, le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur les autorisations de dépenses et les prévisions de recettes de l'exercice de la Régie Municipale de Pompes funèbres dont l'unique mission est d'assurer la prestation de fossoyage au cimetière communal.

Pour 2021, le Budget Primitif s'équilibre à la somme de 3 800 €, affectée en totalité en section d'exploitation.

Les recettes sont assurées uniquement par le paiement de la prestation de fossoyage par les familles (chap. 70 : 3 800 €).

#### Les dépenses sont constituées :

- des remboursements de frais de personnel au budget principal (chap. 012 : 1 800 €),
- de charges à caractère général (chap. 011 : 1 500 €),
- de charges exceptionnelles (chap. 67 : 500 €).

## Détail des prévisions par chapitre

#### DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire BP 2020	RAR N-1	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (= RAR+vote)
011	Charges à caractère général	1 500,00	0,00	1 500,00	1 500,00	1 500,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 800,00	0,00	1 800,00	1 800,00	1 800,00
Total des dépenses de gestion des services		3 300,00	0,00	3 300,00	3 300,00	3 300,00
67	Charges exceptionnelles	500,00	0,00	500,00	500,00	500,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		3 800,00	0,00	3 800,00	3 800,00	3 800,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		3 800,00	0,00	3 800,00	3 800,00	3 800,00

#### RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire BP 2020	RAR N-1	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL
						(= RAR+vote)
70	Ventes de produits fabriqués, prestations	3 800,00	0,00	3 800,00	3 800,00	3 800,00
Total des recettes de gestion des services		3 800,00	0,00	3 800,00	3 800,00	3 800,00
Total des recettes réelles d'exploitation		3 800,00	0,00	3 800,00	3 800,00	3 800,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		3 800,00	0,00	3 800,00	3 800,00	3 800,00

Les résultats et les éventuels reports de l'exercice 2020 serons repris au Budget Supplémentaire 2021 après le vote du Compte Administratif 2020.

Le Maire précise enfin que la Commission « Finances et Affaires générales » a émis un avis favorable sur cette affaire, lors de la séance du 14 décembre 2020.